

La Commission de la Recherche

La **Commission de la Recherche de la Faculté de Médecine Dentaire (CRFMD)** assure l'évaluation des projets de recherche des résidents en Master de Spécialisation et des Doctorants garantissant leur conformité aux exigences scientifiques, méthodologiques et éthiques en vigueur.

Missions de la Commission de la Recherche

- **Évaluer** la pertinence scientifique du projet et sa conformité avec les exigences académiques de la discipline.
- **Examiner** la méthodologie adoptée afin de s'assurer de sa rigueur et de son adéquation aux objectifs de la recherche.
- **Valider** l'éthique du projet, en veillant au respect des réglementations et principes déontologiques applicables.
- **Statuer** sur l'approbation du protocole ou recommander des ajustements nécessaires.

L'étudiant est tenu de suivre les étapes méthodologiques définies, en respectant les normes et procédures institutionnelles détaillées dans le document de référence annexé. (*Format du protocole de recherche FMD*).

Une fois son protocole de recherche finalisé selon le format adopté par la CRFMD, incluant la définition des **objectifs**, de la **méthodologie**, du **titre** et de la **problématique**, il le soumet par **courrier électronique** au **Pr. Nada Chedid** (nada.chedid@usj.edu.lb) pour l'évaluation par la **Commission de la Recherche** (*voir sur le link le calendrier des réunions et des derniers délais de soumission en rapport avec chaque réunion*)

Décision et suivi

1-Après délibération, la Commission de la Recherche établit un **rapport officiel** détaillant ses observations et recommandations. Ce rapport est ensuite transmis à l'étudiant pour révision par courrier électronique, envoyé par l'administration de la **Faculté de Médecine Dentaire (FMD)**, sous la supervision de **Mme Souad Hajj Moussa Feghali**, responsable des **Masters du 3^e cycle**.

- **En cas d'approbation**, le tuteur procède à la mise en ligne du protocole sur la plateforme institutionnelle.
Il devra envoyer un « **screenshot** » de sa mise en ligne sur la plateforme avec la version finale du protocole au Pr. Nada Chedid
- **Si des corrections sont requises ;**

-En cas de corrections mineures, le résident ou doctorant corrige le manuscrit en « mode highlight » pour les corrections effectuées et le renvoie à la commission (dans un délai de 2 semainesigné par son directeur) puis le met en ligne avec son tuteur sur la plateforme de recherche de l'USJ (Il devra envoyer un « **screenshot** » de sa mise en ligne sur la plateforme avec la version finale du protocole au Pr. Nada Chedid.

-En cas de correction majeures ou de refus, le résident ou doctorant doit de nouveau resoumettre son protocole à la CRFMD.

2-Après obtention de l'accord de la CRFMD, soumission du projet au Conseil de la Recherche de l'USJ via **la plateforme électronique de la recherche**. Dans le cas des projets de Master, il faudrait cliquer **non** pour la demande de financement, car, jusqu'à nouvel ordre , le conseil de la recherche n'octroie pas de financement pour les masters. Il est à noter que la Plateforme **sera fermée du 22 Décembre 2024 au 24 Janvier 2025**

3-Le passage du projet par le Comité d'éthique est automatique à travers le circuit établi par le Vice-rectorat à la Recherche.

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES VISITEZ LE LINK : FMD Research Commission (CRFMD) <https://www.usj.edu.lb/news.php?id=15315>